

**Assemblée générale**

Distr. générale
3 décembre 2021
Français
Original : anglais

**Conférence sur la création au Moyen-Orient
d'une zone exempte d'armes nucléaires
et d'autres armes de destruction massive****Deuxième session**

New York, 29 novembre-3 décembre 2021

**Création d'un groupe de travail chargé de poursuivre
les discussions entre les membres de la Conférence
sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte
d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction
massive pendant la période intersessions de la Conférence**

La Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive décide :

- a) de créer, conformément à son règlement intérieur, un groupe de travail informel ouvert à tous ses membres, qui sera chargé de poursuivre, entre les sessions annuelles de la Conférence, les discussions sur les questions liées à son mandat, tel qu'il figure dans la décision 73/546 de l'Assemblée générale du 22 décembre 2018, en se fondant sur les conclusions de chaque session annuelle de la Conférence ;
- b) que le groupe de travail tiendra au moins deux réunions pendant chaque intersession, organisées par la présidence de la Conférence, avec l'appui de son secrétariat ;
- c) que le groupe de travail peut décider d'inviter des observateurs et des experts à contribuer à ses travaux ;
- d) que le groupe de travail peut décider de faire rapport sur ses travaux lors de la session annuelle suivante de la Conférence.

